

## ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE D'UN ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ – PROCÉDURE D'URGENCE

N° AI2025-10

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

- VU, l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente du 6 mai 2024,
- VU, l'arrêté du 14 octobre 2024 autorisant la société AB Desamiantage, mandatée par M. GUT, à procéder aux travaux de désamiantage de la maison, sise 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage,
- VU, l'arrêté du 14 novembre 2024 autorisant la Sarl Duruel Pottier, mandatée par M. GUT, à procéder aux travaux de démolition de la maison, sise 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage, avec déblaiement total, dépollution de la fosse sceptique et remise du terrain avec la tange,
- VU, le courrier électronique du 6 février 2025 de madame Sabine GUT informant que les travaux de démantèlement de la maison sise 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage ont été effectués par la Sarl Duruel Pottier et qu'ils ont été terminés le 4 février 2025 selon l'information reçue de cette entreprise,

Après constatation le 12 février 2025 par l'adjoint au maire, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI, que les travaux réalisés par les entreprises AB Desamiantage et Sarl Duruel Pottier ont conduit au démantèlement de la maison de madame Anne-Marie BITOUZE (GUT), résidant 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage et que ce démantèlement est total et qu'aucun débris n'a été abandonné,

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** sur la base de la constatation susvisée actant de la réalisation des travaux ayant mis fin au danger que représentait la maison située 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage (risque de tomber sur la plage, insécurité pour les occupants et des tiers par la chute éventuelle d'objets ou de gravats sur la plage) est prononcée la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente du 6 mai 2024 affectant l'immeuble sis 40 rue des Carrières à Saint-Germain-sur-Ay plage, parcelle cadastrale numéro AM 61 et appartenant à madame Anne-Marie BITOUZE (GUT), née le 25 janvier 1942 domiciliée 38 Avenue Copernic à Saint-Germain-sur-Ay (06200) ou ses ayants-droits, à la date de la notification du présent arrêté.

**Article 2 :** le présent arrêté sera notifié à madame Anne-Marie BITOUZE.

**Article 3 :** une ampliation de cet arrêté sera transmise à :  
- M. François DUDOUIT – Madame Isabelle VERON (DDTM),  
- M. Le Sous-Préfet de Coutances.

- Article 4 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 5 :** M. Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.



Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 13 février 2025  
Le Maire,  
Christophe GILLES